Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D5-DE

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. Peio DACHAGUER, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton.
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 02 septembre 2022
Date d'affichage : 02 septembre 2022

DECISION N°5 : ADHESION A UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR COLLECTIVITES

(Nomenclature : 9.1- Autres domaines de compétences)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à un contrat de prestations de services de la société « CAST FINANCES » dont le siège social est situé 40 rue Aliénor d'Aquitaine, à BORDES (64510) et représentée par M. Rémy CASTAIGNAU en qualité de Co-gérant.

Il explique que CAST FINANCES a pour objet la négociation et l'obtention auprès de fournisseurs sélectionnés, de conditions d'achat et d'approvisionnement optimisées au profit de ses adhérents.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au contrat de prestation de service de la société CAST FINANCES pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature de celui-ci, et dont le renouvellement se fera annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties au moins 2 mois avant l'expiration de la période d'engagement en cours.

- **ACCEPTE** de payer la cotisation fixée suivant le devis fourni en annexe, à 100 euros HT mensuelle,

- **ASSURE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2022.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le
ID : 064-216404368-20220908-20220908D5-DE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 14/09/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 14/09/2022